

ATTENTION : NE PAS INCLURE DANS LE DOSSIER

Le formulaire 1095-A est fourni ici uniquement à titre d'information. Les bourses des assurances maladie utilisent le formulaire 1095-A pour communiquer des informations sur les souscriptions à un régime de soins qualifié sur la bourse individuelle par l'intermédiaire de la bourse. Parce que le formulaire doit être rempli par les bourses, les particuliers ne peuvent pas remplir et utiliser le formulaire 1095-A disponible sur IRS.gov. Les personnes qui reçoivent de la bourse des assurances maladie un formulaire 1095-A rempli utiliseront les informations figurant sur le formulaire et les conseils fournis dans les instructions comme une aide pour remplir correctement leur déclaration de revenus.

Partie I Informations sur le bénéficiaire

1 Identifiant de la bourse	2 Numéro de police affecté par la bourse	3 Nom de l'émetteur de la police		
4 Nom du bénéficiaire		5 Numéro de Sécurité sociale du bénéficiaire	6 Date de naissance du bénéficiaire	
7 Nom du conjoint du bénéficiaire		8 Numéro de Sécurité sociale du conjoint du bénéficiaire	9 Date de naissance du conjoint du bénéficiaire	
10 Date de début de la police	11 Date de fin de la police	12 Rue (y compris n° d'appartement)		
13 Ville	14 État ou province	15 Pays et code postal		

Partie II Personnes couvertes

A. Nom de la personne couverte	B. Numéro de Sécurité sociale de la personne couverte	C. Date de naissance de la personne couverte	D. Date de début de la couverture	E. Date de fin de la couverture
16				
17				
18				
19				
20				

Partie III Informations sur la couverture

Mois	A. Primes mensuelles de souscription	B. Prime mensuelle du deuxième régime Argent le moins cher (SLCSP)	C. Montant des paiements anticipés du crédit d'impôt pour prime
21 Janvier			
22 Février			
23 Mars			
24 Avril			
25 Mai			
26 Juin			
27 Juillet			
28 Août			
29 Septembre			
30 Octobre			
31 Novembre			
32 Décembre			
33 Totaux annuels			

Instructions pour le bénéficiaire

Vous avez reçu le présent formulaire 1095-A car vous ou un membre de votre famille avez souscrit une assurance maladie auprès de la bourse des assurances maladie. Le présent formulaire 1095-A présente les informations dont vous avez besoin pour remplir le formulaire 8962 relatif au crédit d'impôt pour prime (Premium Tax Credit, PTC). **Vous devez dûment remplir le formulaire 8962 et le joindre à votre déclaration de revenus (formulaire 1040, formulaire 1040-SR ou formulaire 1040-NR) si un montant autre que zéro est indiqué à la Partie III, colonne C, du présent formulaire 1095-A (ce qui signifie que vous avez bénéficié d'une aide pour le versement de la prime par le biais de paiements anticipés du crédit d'impôt pour prime [aussi appelés paiements de crédit anticipés]) ou si vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt pour prime.** L'obligation de déclaration s'applique, que vous soyez ou pas dans l'obligation de faire une déclaration de revenus. Si vous joignez le formulaire 8962, vous ne pouvez pas joindre le formulaire 1040-NR-EZ, le formulaire 1040-SS, ni le formulaire 1040-PR. La bourse a également transmis les informations de ce formulaire à l'IRS. Si vous ou les membres de votre famille avez souscrit plusieurs régimes de soins qualifiés auprès de la bourse, vous recevrez un formulaire 1095-A pour chaque régime. Vérifiez soigneusement les informations figurant sur ce formulaire. Contactez votre bourse si vous avez des questions concernant leur exactitude. Si vous ou les membres de votre famille avez souscrit un régime de catastrophe de la bourse ou un contrat dentaire distinct, vous n'avez pas le droit de bénéficier d'un crédit d'impôt pour prime pour cette assurance lorsque vous faites votre déclaration de revenus, même si vous avez reçu un formulaire 1095-A pour l'assurance en question. Pour d'autres informations concernant le formulaire 1095-A, consultez le site www.irs.gov/Affordable-Care-Act/Individuals-and-Families/Health-Insurance-Marketplace-Statements.

Renseignements complémentaires. Pour des renseignements complémentaires concernant l'Affordable Care Act (ACA), y compris le crédit d'impôt pour prime, consultez le site www.irs.gov/Affordable-Care-Act/Individuals-and-Families ou appelez la permanence téléphonique pour les soins de santé de l'IRS au sujet de l'ACA (800-919-0452).

Case SANS VALEUR. Si la case « SANS VALEUR » est cochée en haut du formulaire, vous avez déjà reçu un formulaire 1095-A pour la police décrite dans la partie I. Ce formulaire 1095-A a été envoyé par erreur. Vous n'auriez pas dû recevoir de formulaire 1095-A pour cette police. N'utilisez pas les informations figurant sur ce formulaire ou sur le formulaire 1095-A reçu précédemment pour calculer votre crédit d'impôt pour prime dans le formulaire 8962.

Case CORRIGÉ. Si la case « CORRIGÉ » est cochée en haut du formulaire, utilisez les informations figurant sur le formulaire 1095-A pour calculer votre crédit d'impôt pour prime et rapprocher tout paiement de crédit anticipé sur le formulaire 8962. N'utilisez pas les informations figurant sur le formulaire 1095-A original que vous avez reçu pour cette police.

Partie I. Informations sur le bénéficiaire, lignes 1 à 15. La partie I inclut les informations vous concernant, la compagnie d'assurance qui a émis votre police et la bourse auprès de laquelle vous avez souscrit le régime.

Ligne 1. Cette ligne identifie l'état dans lequel vous avez souscrit le régime par le biais de la bourse.

Ligne 2. Cette ligne indique le numéro de police affecté par la bourse pour identifier la police que vous avez souscrite. Si vous remplissez la partie IV du formulaire 8962, indiquez ce numéro à la ligne 30, 31, 32 ou 33, colonne a.

Ligne 3. Indique le nom de la compagnie d'assurance qui a émis votre police.

Ligne 4. Vous êtes le bénéficiaire car vous êtes la personne que la bourse a identifiée au moment de la souscription comme celle qui doit effectuer une déclaration de revenus et qui, si vous y avez droit, doit bénéficier du crédit d'impôt pour prime pour l'année de couverture.

Ligne 5. Indique votre numéro de Sécurité sociale. Pour votre protection, il est possible que ce formulaire n'indique que les quatre derniers chiffres. La bourse a toutefois transmis votre numéro de Sécurité sociale complet à l'IRS.

Ligne 6. Saisissez une date de naissance si aucun numéro de Sécurité sociale n'a été fourni à la ligne 5.

Lignes 7, 8 et 9. Inscrivez les informations concernant votre époux/épouse uniquement si des paiements de crédit anticipés ont été effectués pour votre couverture. La date de naissance ne doit être inscrite à la ligne 9 que si la ligne 8 est vide.

Lignes 10 et 11. Dates de début et de fin de la police.

Lignes 12 à 15. Inscrivez votre adresse sur ces lignes.

[b]Partie II. Personnes couvertes, lignes 16 à 20. La partie II présente les informations concernant chaque personne couverte par votre police. Ces informations incluent le nom, le numéro de Sécurité sociale, la date de naissance et les dates de début et de fin de la couverture de chaque personne couverte. À chaque ligne, une date de naissance est indiquée dans la colonne C uniquement si un numéro de Sécurité sociale n'est pas inscrit dans la colonne B.

Si des paiements de crédit anticipés sont effectués, les seules personnes figurant sur le formulaire 1095-A seront celles dont vous avez certifié à la bourse qu'elles feraient partie de votre foyer fiscal pour l'année de couverture (vous-même, votre conjoint et les personnes à charge). Si, lors de la souscription, vous avez certifié à la bourse qu'une ou plusieurs des personnes affiliées au régime ne font pas partie de votre foyer fiscal pour l'année de couverture, ces personnes ne figureront pas sur votre formulaire 1095-A. Par exemple, si au moment de la souscription, vous avez indiqué à la bourse qu'une personne affiliée à la police est votre enfant majeur qui ne sera pas une personne à charge pour l'année de couverture, cet enfant recevra un formulaire 1095-A distinct et ne figurera pas dans la partie II de votre formulaire 1095-A.

Si des paiements de crédit anticipés sont effectués et que vous certifiez qu'une ou plusieurs personnes affiliées ne font pas partie de votre foyer fiscal pour l'année de couverture, votre formulaire 1095-A comprendra des informations de couverture dans la partie III qui s'appliquent uniquement aux personnes énumérées dans votre formulaire 1095-A, et les formulaires 1095-A émis séparément comprendront des informations de couverture, y compris les montants en dollars, applicables aux personnes qui ne font pas partie de votre foyer fiscal.

Si des paiements de crédit anticipés n'ont pas été effectués et que lors de la souscription, vous n'avez pas identifié les personnes faisant partie de votre foyer fiscal pour l'année de couverture, le formulaire 1095-A énumérera toutes les personnes affiliées dans la partie II.

Si plus de cinq personnes sont couvertes par une police, vous recevrez un ou plusieurs formulaires 1095-A supplémentaires pour compléter la partie II.

Partie III. Informations sur la couverture, lignes 21 à 33. La partie III indique les informations concernant votre couverture santé dont vous aurez besoin pour remplir le formulaire 8962 et rapprocher les paiements de crédit anticipés ou bénéficier du crédit d'impôt pour prime lorsque vous déclarez vos revenus.

Colonne A. Cette colonne indique les primes mensuelles du régime que vous ou les membres de votre famille avez souscrit, y compris les primes que vous avez payées et celles qui ont été payées par des versements anticipés du crédit d'impôt pour prime. Si vous ou un membre de votre famille avez souscrit un régime de soins dentaires distinct offrant des prestations pédiatriques, cette colonne comprend la partie des primes du régime de soins dentaires relative aux prestations pédiatriques. Si votre régime couvre des prestations qui ne sont pas des prestations de santé essentielles, telles que des prestations dentaires ou visuelles pour adultes, le montant indiqué dans cette colonne sera réduit des primes pour les prestations non essentielles. Si la police a été résiliée par votre compagnie d'assurance en raison du non-paiement des primes pendant un ou plusieurs mois, un -0- figurera dans cette colonne pour ces mois, que des paiements de crédit anticipés aient été effectués ou non pour ces mois.

Colonne B. Cette colonne indique la prime mensuelle du deuxième régime Argent le moins cher (SLCSP) qui, selon la bourse, s'applique aux membres de votre famille affiliés à la couverture. La prime pour le SLCSP applicable est utilisée pour calculer vos paiements de crédit anticipés mensuels et le crédit d'impôt pour prime que vous déduisez de vos revenus. Voir les instructions du formulaire 8962, Partie II, pour savoir comment utiliser les informations de cette colonne ou comment remplir le formulaire 8962 si aucune information n'est saisie. Si la police a été résiliée par votre compagnie d'assurance en raison du non-paiement des primes pendant un ou plusieurs mois, un -0- figurera dans cette colonne pour ces mois, que des paiements de crédit anticipés aient été effectués ou non pour ces mois.

Colonne C. Cette colonne indique le montant mensuel des paiements de crédit anticipés qui ont été versés à votre compagnie d'assurance en votre nom pour payer une partie ou la totalité des primes de votre couverture. Si cette colonne est la seule de la partie III à contenir un montant différent de zéro pour un mois, cela signifie que votre police a été résiliée par votre compagnie d'assurance pour non-paiement des primes et que vous n'avez pas le droit de bénéficier du crédit d'impôt pour prime pour ce mois lors de votre déclaration de revenus. Vous devez toujours rapprocher la totalité de l'avance versée en votre nom pour ce mois en utilisant le formulaire 8962.

Lignes 21 à 33. La bourse indiquera les montants dans les colonnes A, B et C des lignes 21 à 32 pour chaque mois, et les totaux à la ligne 33. Utilisez ces informations pour remplir le formulaire 8962, ligne 11 ou lignes 12 à 23.